



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

### SEANCE DU 27 février 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février à seize heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt février deux mille vingt six, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

#### 2026BC7-4-10

#### OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

EURL CAFE DU SIECLE, BAR, RESTAURANT, TRAITEUR A CASTELSAGRAT

#### Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean-Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame Francine FILLATRE, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

#### Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Jean Paul TERRENNE a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la Justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

2026BC7-4-10

**OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

**EURL CAFE DU SIECLE, BAR, RESTAURANT, TRAITEUR A CASTELSAGRAT**

La Communauté de Communes des Deux Rives est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise déposé auprès de nos services par accusé de réception en date du 24 novembre 2025, et ayant reçu un avis favorable de la commission économique du 21 janvier 2026.

Comme le prévoit le dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes des Deux Rives, par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, nous devons nous prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

#### Présentation du projet :

Monsieur Frédéric RAVENEAU installé depuis 19 ans à Castelsagrat avec l'EURL Café du siècle au Centre du village, 24 place de la liberté, a développé et pérennisé ses activités de bar, restaurant, et traiteur, qui sont des services de proximité pour cette commune rurale excentrée comme pour celles limitrophes, avec deux salariés permanents.

Afin de continuer à assurer la pérennité de ses activités, par une maîtrise de ses coûts énergétiques, son projet d'investissement immobilier porte sur des travaux d'isolation et de rénovation de la toiture (niveau N et N+1), de ces locaux professionnels d'une superficie au sol de 200 m<sup>2</sup> (terrasse, bar, salle et cuisine) et de 50 m<sup>2</sup> à l'étage ( bureau + réserve).

#### Projet d'investissement lié au dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise :

Travaux d'isolation et de rénovation de la toiture de ces locaux professionnels pour un montant global HT d'investissement immobilier éligible de 41 673,00 €.

Le montant de l'aide à l'immobilier prévisionnelle est de 8 334,60 € soit 20 %.

#### Plan de financement

- Financement du projet par emprunt bancaire et sur les Fonds Propres.
- Aide à l'immobilier d'entreprises sollicitée auprès de notre Communauté de Communes des Deux Rives et recevable à hauteur du taux maximum d'aides publiques à l'immobilier de 20 % soit un montant de 8 334,60 €.

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, il est important pour le développement économique de notre territoire, de soutenir ce projet sur les Deux Rives avec notre participation financière à hauteur de 8 334,60 €.

La commission économie - artisanat - commerce - emploi - formation présidée par Christiane LECORRE, s'est réunie le 21 janvier 2026 et a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président propose donc :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 8 334,60 € à l'EURL Café du siècle, bar, restaurant, traiteur à CASTELSAGRAT,
- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 8 334,60 € à l'EURL Café du siècle, bar, restaurant, traiteur à CASTELSAGRAT,
- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

Fait à Valence d'Agen, le 27 février 2026  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 3 mars 2026

Le secrétaire de séance désigné  
Le Maire de DONZAC

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives



Jean Paul TERRENNE



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **09 MARS 2026**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **09 MARS 2026**

## AR Préfecture

### POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AIDE A L' IMMOBILIER D'ENTREPRISE EURL CAFE DU SIECLE, BAR, RESTAURANT, TRAITEUR A CASTELSAGRAT

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20260227-2026BC7\_4\_10-DE

Numéro d'acte : 2026BC7\_4\_10

Date de décision : 27/02/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-4-0-0-0 (Finances locales / Interventions économiques)

Fichier acte : 2026BC7-4-10 Politique développement éco Aide à l'immo EURL CAFE DU SIECLE, Bar, resto, traiteur CASTELSAGRAT.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 09/03/2026 14:21:20

**Date de réception de l'AR : 09/03/2026 14:21:47**